

**OBJET :** Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Convention 2026 / 2028 avec la Fondation « les Nids »

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
- la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, modifiée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 article 26,
- la délibération n°2023/130 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 octobre 2023 relative au transfert de compétence du PRE au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1 janvier 2024,

Considérant :

- Que la Ville confie le portage juridique et budgétaire du PRE au CCAS, et qu'elle en assure le portage opérationnel dans le cadre du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), sous la responsabilité du service Jeunesse et réussite éducative,
- Que la Fondation « Les Nids », représentée par le service « Espace parents » propose d'établir une nouvelle convention de partenariat dans le cadre du RÉCRE, dans la continuité de la convention précédente (prenant fin au 31 décembre 2025) pour la supervision des agents dans le cadre de leur mission,
- Que la prestation des Nids s'élève à 70€ de l'heure, à raison de 6h par trimestre (au maximum, hors interventions spécifiques) ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Fondation « les Nids », présent en annexe, pour 3 années à compter de janvier 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**,en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°120

OBJET : Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Convention 2026 / 2028 avec la Fondation « les Nids »

Dans le cadre du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), l'équipe de professionnels (coordonnateur et référente de parcours de suivi individualisé) assure l'accompagnement des familles sottévillaises inscrites dans le dispositif. Ces situations éducatives s'avèrent parfois complexes et peuvent engendrer des questionnements ou inquiétudes de la part des agents.

Afin d'accompagner au mieux les familles, il est nécessaire pour les agents concernés de bénéficier de la supervision régulière d'un psychologue, afin d'analyser leur pratique et de pouvoir élaborer conjointement des pistes de travail éducatif les plus appropriées.

Il est proposé de renouveler ce partenariat avec la Fondation « les Nids » et de conventionner du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La Fondation « les Nids », représentée par le service « Espace parents » accompagnera les professionnels dans leurs pratiques et leurs postures à hauteur de 6 heures d'accompagnement au maximum par trimestre, pour un tarif de 70€ de l'heure.

Le service Jeunesse et Réussite Educative a par ailleurs sollicité la possibilité d'un accompagnement exceptionnel et ponctuel pour les agents du service, qui pourrait être activé en cas de gestion de situations complexes dans le cadre de leurs missions.

Notre partenariat inclut également la participation de la Fondation « les Nids » aux comités techniques ou comités de pilotage du RÉCRE selon les besoins.